

## FAQ pour les IP



**Que dois-je faire si, en tant qu'IP employée à l'urgence, on me demande de remplacer une collègue II à l'urgence?**

Dans ce cas-ci, le risque de confusion des rôles est plus élevé aussi bien pour les clients que pour les collègues. Il pourrait être tentant de répondre aux besoins des clients en tant qu'IP, puisque c'est ce qui est normalement attendu de vous quand vous travaillez comme IP à l'urgence, mais, puisque vous y êtes dans un rôle d'II, vous devez respecter les limites du champ d'exercice des II. L'employeur, l'équipe des soins de santé et les clients doivent clairement comprendre que vous n'êtes pas autorisée à fournir des services tels que diagnostiquer ou prescrire lorsque vous travaillez en tant qu'II, et cela même s'il s'agit du milieu où vous travaillez habituellement comme IP.

L'AIINB n'appuie pas un exercice concomitant ou simultané des deux professions dans un même emploi, un même quart de travail ou une même situation clinique où la personne pourrait fonctionner à la fois dans le rôle d'II et le rôle d'IP, car cela contribuerait à la confusion des rôles et à brouiller les questions relatives à la reddition de comptes.